

**Conseil Général - Séance du 28 juin 2005**  
**Dispositif d'aide à la restauration scolaire**  
**Evelyne Yonnet, Conseillère générale, Présidente de la 3<sup>ème</sup> Commission**  
**Adjointe au Maire d'Aubervilliers**

28 VI 05

*Monsieur le président,  
chers collègues,*

*Le taux de fréquentation des cantines scolaires est directement lié à la situation socio-économique des familles.*

*Au niveau national, 54 % des collégiens fréquentent la demi-pension, dans les ZEP la moyenne diminue à 40 %, et en Seine Saint-Denis, elle est descendu sous la barre des 30% en 2004.*

*Plus de 48 000 érémistés en Seine Saint-Denis, plus de 100 000 chômeurs, le taux de fréquentation de la restauration scolaire s'inscrit dans une liste inquiétante d'indicateurs sociaux.*

*Si l'on examine la fréquentation selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, on constate qu'en sixième, 61 % des enfants de cadre fréquentent la cantine, contre 37 % des enfants d'employés et 21 % des enfants d'ouvriers. (source : étude Mangeront-ils ? 1999)*

*A eux seuls, ces quelques chiffres démontrent la nécessité d'agir sur le levier financier et de mettre en œuvre un dispositif d'aide à la restauration.*

*L'objectif est à la fois de prendre une mesure de justice sociale en modulant la participation des parents selon le niveau de revenu, mais également d'inciter fortement les familles les plus démunies à inscrire leurs enfants à la cantine, pour leur garantir un équilibre et une éducation alimentaire minimale.*

*Le dispositif qui sera mis en place à la rentrée prochaine répond en partie à ces deux objectifs.*

*Mais pour reprendre la répartition entre catégories socio-professionnelles, ce système de tarification ne fait pas de différence, par exemple, entre les ouvriers et employés aux salaires modestes et un couple de cadres supérieurs.*

*C'est pourquoi, lors de leur réunion commune, les 2 et 3<sup>ème</sup> commissions ont émis le souhait, en accord avec Anne-Marie Mahéas, que les services travaillent sur d'autres hypothèses, en particulier sur l'instauration d'un véritable quotient familial.*

*Selon les expériences qui nous ont été présentées lors des auditions, l'application d'un quotient familial permet d'augmenter sensiblement la fréquentation et répond donc à une véritable nécessité économique pour les familles.*

*Mais, si le prix de la cantine est clairement un frein à la participation des familles, il n'est pas le seul.*

*De nombreux facteurs éloignent les élèves de leur établissement lors de la pause méridienne et nous devons les intégrer dans notre réflexion avec l'Education nationale.*

*La baisse de la fréquentation nous renvoie en effet à d'autres problèmes qui tiennent plus à la qualité de la relation entre les élèves et leur environnement scolaire.*

*Notamment pour les plus grands, l'attitude à l'égard de la cantine – adhésion ou rejet – illustre le rapport qu'ils entretiennent avec l'institution scolaire.*

*De même, la cantine correspond à l'organisation traditionnelle de la pause déjeuner, souvent peu en phase avec le mode de consommation des collégiens.*

*Dans l'idéal, le repas devrait être vécu comme un moment de repos, de convivialité et d'échange, mais il est souvent perçu comme statique et contraignant par les adolescents.*

*Dans l'ensemble de la société, le temps moyen du repas est en chute libre, et ce phénomène est forcément plus accentué chez les jeunes.*

*Le repas structuré est concurrencé par le grignotage et les divers modes de restauration individuels, tous plus déséquilibrés les uns que les autres.*

*J'en profite au passage pour saluer la défaite des sénateurs qui n'ont pas réussi à s'opposer à la suppression des distributeurs automatiques dans les lycées à partir de la rentrée prochaine, malgré la pression des lobbies industriels.*

*L'augmentation de l'obésité, la courbe inquiétante des maladies cardio-vasculaires sont autant d'indicateurs des mauvais comportements alimentaires.*

*Dans le cadre d'un véritable projet de service public de restauration, il conviendrait, en complément d'une politique de tarification hiérarchisée, d'améliorer non seulement la restauration scolaire elle-même, mais également de mieux organiser le temps de vie de la pause méridienne.*

*A ce stade, on ne peut malheureusement pas éluder la question des moyens financiers mis en œuvre.*

*L'aide à la restauration sera un nouveau poste de dépense important pour le département et par ailleurs nous savons déjà que l'Etat ne nous accordera pas la totalité des moyens correspondants aux compétences transférées au département.*

*Cette situation est d'autant plus regrettable que, faute de moyens suffisants, nous n'abordons pas cette nouvelle étape de la décentralisation dans de bonnes conditions.*

*En effet, au-delà de ses aspects contestables, la loi du 13 août 2004 a au moins le mérite d'aplanir certaines difficultés liées à l'enchevêtrement des compétences, comme le préconisait en son temps le rapport Mauroy (2000).*

*Nous le voyons bien, les responsabilités partagées - ou plutôt séparées – compliquent le fonctionnement de certaines missions de service public.*

*C'est le cas de la restauration scolaire des collèges. Plusieurs avis du Conseil National de l'Alimentation pointent notamment du doigt la multiplicité des acteurs et des sources réglementaires.*

*Actuellement, l'autonomie de gestion fait que l'Etat se désintéresse de la restauration scolaire et la qualité de la prestation s'en ressent : absence de diététiciens, manque de formation des personnels sur la fonction restauration, disparité des tarifications et de la gestion des achats.*

*De son côté, le Conseil général avait jusqu'ici la charge de construire et rénover des structures sans avoir la maîtrise des personnels chargés de l'entretien et du fonctionnement.*

*Quant aux chefs d'établissement et aux gestionnaires des collèges, ils doivent toujours répondre aux attentes des familles et aux circulaires ministérielles en matière de sécurité et de qualité, mais ils n'ont que peu de maîtrise sur la gestion du personnel, sur l'investissement et sur le prix du repas.*

*Sans empiéter sur l'autonomie de gestion des établissements, la nouvelle distribution des rôles entre acteurs publics devrait nous inciter à réfléchir avec la communauté éducative, sur un dispositif de restauration plus cohérent et équitable sur l'ensemble du département.*

*Le regroupement sous l'autorité départementale, des compétences de gestion du personnel technique, de formation, d'investissement et d'entretien des installations, peut en effet nous permettre, après un temps d'adaptation, de prendre des initiatives destinées à améliorer le service public de restauration.*

*Par exemple, il serait nécessaire de renforcer la formation des personnels affectés aux achats et à la restauration.*

*Nous pourrions également engager la réflexion avec les établissements sur les politiques d'achat et d'approvisionnement, ou sur le recours aux différents moyens publics de restauration collectives, notamment les syndicats intercommunaux.*

*L'objectif serait d'atteindre une qualité et un coût comparable dans l'ensemble des établissements, et d'assurer une valeur nutritionnelle répondant aux grands enjeux de santé public.*

*Sans oublier bien sûr la qualité gustative, indispensable à l'attrait que le restaurant scolaire peut exercer sur les élèves, notamment en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, où l'on constate une plus grande désaffection.*

*Mais pour cela, tout le monde doit jouer le jeu, y compris l'Etat.*

*A la fois en donnant les moyens de gérer dans de bonnes conditions l'intégration des personnels techniques, en réévaluant sa politique de fonds sociaux, en améliorant le suivi médico-social dans les établissements, et en faisant un effort en terme de dotations générales.*

*Car, outre le montant de l'aide aux familles et les frais de gestion, le Conseil Général devra également faire face aux coûts induits par le quotient familial en terme d'investissements.*

*En effet, si, comme nous l'espérons, la fréquentation augmente, cela se traduira par la nécessité de réaménager dans de nombreux endroits les cuisines et les réfectoires. A l'image de la situation qu'ont dû affronter L'Essonne et le Val de Marne après l'instauration du quotient.*

*Il est à craindre que le Conseil Général soit bien seul pour assumer les répercussions financières d'un tel effort. Mais cela ne doit pas nous dissuader de maintenir le cap et de poursuivre un travail de fond sur un sujet qui concerne à la fois la santé et la réussite des jeunes du département.*

*La délibération qui nous est soumise cet après-midi ne constitue donc que le coup d'envoi d'un vaste chantier,*

*Et je ne pense pas trahir mes collègues des 2 et 3èmes commissions en avançant qu'ils sont prêts à poursuivre le travail engagé sur ce dossier avec les Anne-Marie Mahéas, les élus, les services départementaux, et l'ensemble des partenaires concernés.*

*Je vous remercie.*